

## CAP des Assistants des bibliothèques - 6 mars

### 2009 Entretien professionnel et réduction d'ancienneté

La procédure « entretien professionnel » en est à sa deuxième année d'expérimentation.

Les élus à la CAP des Assistants notent avec satisfaction :

- la suppression de la note chiffrée,
- le retour à un rythme annuel des bonifications d'ancienneté d'échelon,
- le maintien de critères communs à l'ensemble des personnels,
- la suppression du lien entre valeur professionnelle et indemnités.

Néanmoins, le lien entre entretien professionnel et avancement d'échelon subsiste. La CFDT considère que ce lien conduit à la fois à une mauvaise évaluation et à un mauvais avancement. *Elle revendique un avancement d'échelon linéaire, accompagné d'une réelle augmentation des ratios de promotion de grade et de corps.*

Par ailleurs, nous souhaitons que, pour la procédure nouvelle, les supérieurs hiérarchiques qui auront la charge de mener l'entretien professionnel bénéficient d'une formation leur permettant de renseigner les critères d'évaluation de manière adaptée à l'esprit de la réforme.